



PROGRAMME DE FORMATION

V.01.2026

Elaboration du DUERP et du PAPRI Pact	
 Durée de la formation :	2 jours 14 heures
 Public :	Professionnels amenés à participer ou à réaliser le DUERP
 Prérequis :	Aucun prérequis spécifique Les bases de la prévention sont revues dans la partie introduction
 Objectifs :	- Comprendre les fondamentaux et le cadre réglementaire de la prévention des risques professionnels - Mettre en place les actions nécessaires pour réaliser un DUERP - Être capable de proposer des actions d'amélioration dans le cadre de l'élaboration du PAPRI Pact
 Profil de la formatrice :	- Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistrée sous le n° BRET/2024/14 auprès de de la DREETS Bretagne en 2024 - 25 années d'expérience dans le domaine de la QSE
 Contenu de la formation :	<u>01 Introduction à la prévention</u> - o Termes et définitions de la prévention - o Les familles de risques - o Les enjeux de la prévention - o Le mécanisme d'apparition du dommage <u>02 Le cadre réglementaire</u> - o Le cadre réglementaire de la prévention - o Le cadre réglementaire de l'EvRP <u>03 L'évaluation des risques</u> - o Le contenu du DUERP - o L'identification des unités de travail - o L'identification des risques - o L'estimation des niveaux de risques - o La maîtrise des risques <u>04 Le PAPRI Pact</u> - o Le cadre réglementaire - o L'élaboration du PAPRI Pact - o Les actions de prévention



PROGRAMME DE FORMATION

V.01.2026

Elaboration du DUERP et du PAPRI Pact

 Méthodes pédagogiques :	- Apports théoriques avec support PPT - Exercices pratiques individuels et en groupe - Mises en situation et étude de cas à partir du cadre professionnel des stagiaires
 Modalités d'évaluation :	- Quiz de positionnement en début de formation - Évaluations formatives tout au long des exercices - Quiz final de validation des acquis - Questionnaire de satisfaction
 Contact :	Corinne GUILLOTTEL 06 87 29 13 08 aos.cg.contact@gmail.com https://www.aos-56.fr